



Webinage

45 rue Jacques GAMELIN
31100 TOULOUSE
Tél : 07 65 76 37 50

Conditions Générales de Vente

Mises à jour au 15 janvier 2026

Le présent contrat est conclu entre le CLIENT et la société Webinage, SAS au capital social de 54 420€, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de TOULOUSE sous le n° 527 956 155 dont le siège social est situé 7 rue BLAJA 31500 TOULOUSE (ci-après dénommée « Webinage ») dans le cadre de l'utilisation des Services proposés par Webinage.

Préambule :

Webinage fournit d'une part des solutions applicatives et d'autre part des prestations de conseil, de diagnostic, d'intégration, de développements ainsi que d'exploitation et de maintien en condition opérationnelle de logiciels applicatifs. Ces éléments seront appelés "Services" dans la suite de ce document.

Les solutions applicatives commercialisées par WEBINAGE pour ses clients se composent d'un ou plusieurs des éléments suivants :

- Accès à la plateforme logicielle WEBISTACK (décrite en *annexe 1*) ;
- Personnalisations de cette plateforme pour répondre aux besoins du CLIENT, par exemple :
 - L'intégration de la plateforme avec le Système d'Information du CLIENT,
 - L'intégration des documents et données du CLIENT,
 - L'adaptation des interfaces utilisateurs,
 - L'intégration de la plateforme avec un service d'intelligence artificielle (LLM).
- Développements logiciels réalisés par les équipes de WEBINAGE, qui peuvent être Spécifiques ou non au CLIENT.
- Prestations d'exploitation de la solution, par exemple maintenance ou hébergement.

Article 1 : Objet

Le CLIENT souhaite passer commande à Webinage dans les termes et conditions désignés dans le « devis / proposition commerciale ».





Webinage

45 rue Jacques GAMELIN
31100 TOULOUSE
Tél : 07 65 76 37 50

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions et modalités selon lesquelles Webinage fournit ces Services, *à l'exception des prestations liées à la phase d'exploitation et de maintien en condition opérationnelle de logiciels applicatifs qui font l'objet d'un contrat spécifique.*

La souscription d'un devis ou d'une proposition commerciale emporte acceptation sans réserve des présentes « conditions générales » qui s'appliquent quelles que soient les options, les modules souscrits et les modalités des travaux à réaliser. Les présentes « conditions générales » ont pour objet de régir le contrat conclu entre Webinage et le CLIENT désigné par « le devis / proposition commerciale » et le(s) éventuel(s) avenant(s) qui y sont annexés.

Les présentes conditions générales priment sur toutes autres conditions que pourrait invoquer le CLIENT.

Article 2 : Prix

Le prix des Services vendus est celui en vigueur au jour de la prise de commande.
Les prix sont libellés en euros.

Webinage s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les prestations commandées aux prix en vigueur lors de l'enregistrement de la commande.

Article 3 : Rabais et ristournes

Les tarifs proposés comprennent les rabais et ristournes que Webinage serait amené à octroyer compte tenu de ses résultats ou de la prise en charge de certaines prestations par le CLIENT.

Article 4 : Escompte

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.





45 rue Jacques GAMELIN
31100 TOULOUSE
Tél : 07 65 76 37 50

Webinage

Article 5 : Acompte

Le devis signé par le client fait office de bon de commande.

Un acompte mentionné dans les conditions de facturation figurant sur le devis sera calculé sur le montant global du devis. L'acompte devra être réglé à Webinage préalablement au démarrage des Services.

En cas d'annulation par le CLIENT des prestations commandées avant leur livraison complète, une facturation sera appliquée au prorata du temps passé par Webinage sur les Services commandés, l'acompte perçu après la signature du devis / bon de commande sera déduit du montant à régler.

Article 6 : Facturation

Toute contestation relative à une facture doit être communiquée à Webinage par lettre recommandée dans les 30 jours de la date de ladite facture, à défaut de quoi le CLIENT ne sera plus recevable à formuler de quelconques griefs quant aux mentions y figurant.

Article 7 : Règlement

Le règlement des factures s'effectue :

- soit par chèque,
- soit par prélèvement bancaire,
- soit par virement bancaire.

Tout incident et/ou retard de paiement à l'échéance entraînera de plein droit l'application d'une pénalité de retard égale à 5% par an des sommes dues, ainsi que la facturation de l'ensemble des frais financiers et des frais de recouvrement correspondants, sans préjudice de la suspension et/ou de la résiliation du présent contrat.

En cas d'inexécution par le CLIENT d'une quelconque de ces obligations, Webinage se réserve le droit de suspendre, après mise en demeure restée sans effet huit jours après sa réception par le CLIENT, l'ensemble des Services fournis, sans que cette suspension ne puisse ouvrir droit à quelque indemnité que ce soit au profit du CLIENT.





45 rue Jacques GAMELIN
31100 TOULOUSE
Tél : 07 65 76 37 50

Webinage

Article 8 : Obligations liées au devis

Webinage s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour fournir les Services décrits dans le devis signé et dans la proposition commerciale associée si une a été fournie.

L'acceptation du devis par le CLIENT signifie l'accord et la bonne compréhension du CLIENT sur les Services figurant dans le devis et dans la proposition commerciale si une a été fournie.

Article 9 : Propriété intellectuelle

Dans le cas de la commande d'une solution applicative sur la base de la plateforme WEBISTACK, le CLIENT acquiert une licence d'utilisation non exclusive, non transférable et jusqu'à la livraison de la solution commandée. Cette licence ne confère aucun droit de propriété sur le logiciel, ses composants, ou les prestations réalisées pour personnaliser la solution applicative.

Le CLIENT reconnaît expressément que la solution applicative fournie (y compris toute version personnalisée, adaptée ou modifiée dans le cadre de la Commande) reste la propriété exclusive de WEBINAGE. Sauf stipulation expresse et écrite contraire, aucune cession de droits de propriété intellectuelle n'est opérée au profit du CLIENT.

Dans le cas de la commande de Développements logiciels Spécifiques, qui désignent un ensemble de composants logiciels développés par WEBINAGE exclusivement et spécifiquement pour le CLIENT, les codes sources et la propriété intellectuelle des développements spécifiques codés par les équipes de WEBINAGE dans le cadre des commandes reçues sont transférés au CLIENT après paiement de la totalité des sommes dues.

En cas de non paiement de la totalité des sommes dues, les développements spécifiques restent la propriété de Webinage, qui se réserve le droit d'en disposer librement et, le cas échéant, d'interrompre les services qui les utilisent et qui sont fournis au CLIENT.





Webinage

45 rue Jacques GAMELIN
31100 TOULOUSE
Tél : 07 65 76 37 50

Article 10 : Responsabilités

Webinage garantit que la solution applicative fournie au CLIENT est exempte de code malveillant et de virus au moment de la mise à disposition au CLIENT.

Webinage garantit que la solution applicative n'est constitutive en tout ou partie ni de contrefaçon, ni de concurrence déloyale. Webinage garantit au CLIENT la jouissance paisible des droits concédés au titre du contrat.

Le CLIENT ne doit utiliser les Services que dans la poursuite de buts légaux. Il s'engage à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à la diffusion d'informations et de services sur l'Internet. Ceci inclut par exemple le respect des droits d'auteurs, la proscription de documents à caractère obscène et/ou contraire à l'ordre public, la pornographie, les documents à caractère raciste, etc..., et ce, de manière à ce que la responsabilité de Webinage ne puisse en aucun cas être recherchée.

Le CLIENT est seul responsable du contenu de l'information chargée sur la solution applicative fournie par Webinage, et déclare être régulièrement titulaire de l'intégralité des droits de propriété industrielle et de propriété intellectuelle pouvant porter sur ces contenus.

Droit des marques, brevets et tous les droits intellectuels et dérivés : le CLIENT est seul responsable de l'utilisation des marques, logos, insignes commerciaux ou non et/ou les copyrights chargés sur la solution applicative.

D'une manière générale, le CLIENT garantit expressément Webinage contre tout recours de quelque nature qu'il soit, émanant de tout utilisateur ou de tiers, et contre toute action ou toute réclamation qui pourrait être engagée à l'encontre du CLIENT au titre du contenu servi par la solution applicative, de son utilisation par lui-même ou par des tiers, et plus généralement au titre des Services objet du présent contrat.

En cas de contentieux, Webinage se réserve le droit de suspendre unilatéralement le présent contrat jusqu'à la résolution du contentieux.

En outre, du fait des caractéristiques et limites de l'Internet, Webinage ne saurait voir sa responsabilité engagée pour, entre autres, les difficultés d'accès à l'application mise à disposition du fait de la saturation des réseaux à certaines périodes, la contamination par virus des données et/ou logiciels du CLIENT, dont la protection incombe à ce dernier, les intrusions malveillantes de tiers sur l'application du CLIENT, malgré les dispositifs de sécurité mis en place autour du logiciel développé. Les dommages que pourraient subir les





Webinage

45 rue Jacques GAMELIN
31100 TOULOUSE
Tél : 07 65 76 37 50

équipements connectés au logiciel développé, ceux-ci étant sous l'entière responsabilité du CLIENT, les détournements éventuels des mots de passe, codes confidentiels, et plus généralement de toute information à caractère sensible pour le CLIENT.

En tant que fournisseur de logiciel applicatif, Webinage n'est pas responsable des problèmes liés aux ordinateurs utilisés pour y accéder ainsi que de leur éventuelle mauvaise configuration.

Article 11 : Litiges et réclamations

En cas de réclamation sur une prestation, le devis et ses pièces jointes restent les documents de référence auxquels les deux parties doivent se référer pour évaluer si la prestation est conforme aux spécificités du projet. Seuls les éléments mentionnés dans ce document sont considérés comme relevant des obligations de Webinage. A défaut, les obligations de Webinage sont strictement limitées à une considération minimale au regard des prestations mentionnées dans les éléments contractuels. Dans ce cas, le CLIENT ne peut se prévaloir que d'une absence de réalisation de la prestation ou de l'un de ses éléments majeurs, les éléments mineurs ou déjà intégrés étant considérés comme parfaitement achevés.

De convention expresse, la responsabilité de Webinage est strictement limitée aux obligations ainsi définies et n'est tenue à aucune indemnisation de quelque nature que ce soit notamment en ce qui concerne les vices cachés, dommages immatériels et préjudices directs ou indirects pouvant résulter d'un dysfonctionnement d'une prestation et/ou de ses conséquences.

Article 12 – Non sollicitation

Sauf accord express contraire convenu entre les Parties, le CLIENT s'interdit d'engager, ou de faire travailler d'aucune manière, directement ou indirectement par l'intermédiaire d'un tiers ou par une société filiale, tout collaborateur présent ou futur de Webinage et même au cas où la sollicitation serait à l'initiative dudit collaborateur. Cette renonciation est valable pour la durée de la Prestation prolongée d'une période de douze (12) mois. En cas de non-respect de cette clause de non sollicitation le CLIENT s'engage à verser à Webinage une indemnité compensatoire égale à un (1) an de salaire brut du collaborateur, charges sociales y afférentes incluses et à indemniser Webinage de tout autre préjudice subi à ce titre.





Webinage

45 rue Jacques GAMELIN
31100 TOULOUSE
Tél : 07 65 76 37 50

Article 13 : Cas de force majeure

Aucune des deux parties ne sera tenue pour responsable vis-à-vis de l'autre de la non exécution ou des retards dans l'exécution d'une obligation née du présent contrat qui seraient dus au fait de l'autre partie consécutivement à la survenance d'un cas de force majeure habituellement reconnu par la jurisprudence.

Le cas de force majeure suspend les obligations nées du présent contrat pendant toute la durée de son existence. Toutefois, si le cas de force majeure avait une durée d'existence supérieure à 30 jours consécutifs, il ouvrirait droit à la résiliation de plein droit du présent contrat par l'une ou l'autre des parties.

Article 14 : Prise d'effet du contrat

Le contrat est réputé conclu à la date de réception par Webinage :

- Du devis daté, signé, lu et approuvé par le CLIENT qui fait office de bon de commande.
- Ou d'un bon de commande émis par le CLIENT et faisant référence au devis.

Article 15 : Généralités

Les présentes conditions générales sont sujettes à modifications sans préavis. Une disposition des conditions générales légalement nulle ou inapplicable n'enlèverait pas à la validité des autres dispositions. Elle serait modifiée par une clause appropriée.

Le fait pour une partie de ne pas se prévaloir à un moment donné, d'une des stipulations du présent contrat, ne pourrait être interprété comme une renonciation à faire valoir ultérieurement cette même stipulation.

Article 16 : Compétence juridique

Le présent contrat est régi par la Loi Française. Sous réserve de la qualité de commerçant du CLIENT, tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution des présentes conditions générales sera de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Toulouse (31).





Webinage

45 rue Jacques GAMELIN
31100 TOULOUSE
Tél : 07 65 76 37 50





Webinage

45 rue Jacques GAMELIN
31100 TOULOUSE
Tél : 07 65 76 37 50

Annexe 1

Description plateforme Webistack

Conçue par WEBINAGE, la plateforme applicative Webistack désigne un ensemble de modules logiciels qui facilite et accélère le développement d'applications personnalisées pour ses clients. Elle est le résultat de plus de 10 années de recherche et développement et évolue d'année en année.

WEBISTACK fournit des services requis pour les solutions applicatives fournies aux clients de WEBINAGE. Les services rendus comprennent :

- A. Gestion de l'infrastructure cloud
 - a. Gestion des ressources serveurs
 - b. Gestion de la sécurité
 - c. Gestion de la supervision
- B. Gestion des tâches côté serveur ("Back")
 - a. Gestion des bases de données
 - b. Gestion des bases documentaires
 - c. Gestion des e-mails
 - d. Gestion des interfaces (API)
 - e. Gestion des sauvegardes et de la protection des données
- C. Gestion des tâches côté utilisateurs ("Front")
 - a. Génération des interfaces utilisateurs web
 - b. Génération des interfaces utilisateurs mobiles
- D. Gestion des accès utilisateurs
 - a. Gestion authentification
 - b. Gestion administration utilisateurs
 - c. Gestion exigences RGPD
- E. Gestion de récupération/utilisation de documents pour les traitements par IA ("RAG")

La plateforme WEBISTACK utilise des modules logiciels tiers sous licences libres ou open source.

